

Bruxelles, le 28 juillet 1983.  
Note Bio COM (83)343 aux Bureaux Nationaux  
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

---

483  
+ 443.2

1. APRES STUTTGART:

---

La Commission a siege mardi toute la journee, mercredi matin et jeudi toute la journee sur les propositions qu'elle s'apprete a rendre publiques vendredi a 10h sur la PAC et les fonds structurels.

2. ACIER : La Commission approuve une tranche d'aides

---

en faveur de COCKERILL-SAMBRE (W. Helin)

---

La Commission europeenne a approuve hier une nouvelle tranche d'aides de 7,5 milliards de francs belges au benefice de la societe Cockerill-Sambre dans le cadre du programme de restructuration approuve par le gouvernement belge. Ces aides qui correspondent aux cash-drains prevus jusqu'a la fin octobre 1983 se decomposent en 5,591 milliards de francs pour les mois d'aout, septembre et octobre et 1,9 milliard d'avance d'actionnaire sous forme de bonification d'interet.

Le 19 juillet dernier, le gouvernement belge avait dans une lettre adressee a la Commission europeenne accepte les conditions de la decision en matiere de restructuration prise par la Commission le 29 juin dernier. En particulier, le gouvernement belge a accepte la reduction de capacite supplementaire de 1,4 millions de tonnes en lames a chaud, qui comprend une reduction de capacite de 575 000 tonnes, qui, dans la tranche d'aide liberee en decembre 1982, devait encore etre identifiee. Dans sa lettre le gouvernement belge confirme son engagement de fermer deux des quatre acieries de Cockerill-Sambre. En contrepartie de la tranche d'aide approuvee hier par la Commission, le gouvernement belge confirme d'une part:

- la fermeture de 2 des 4 veines de Valfil et elle offre en outre
- la fermeture d'une 3eme veine de Valfil ou le train 3 du Ruau (profiles) ; ces deux dernieres alternatives pourraient etre reconsiderees au cas ou entretemps, une reduction de capacite jugee equivalente par la Commission serait obtenue a partir de synergies en discussion pour l'instant.

Les aides approuvees jusqu'a present, en faveur de Cockerill-Sambre atteignent 67,5 milliards de FB et les reductions de capacite correspondantes, en produits lames a chaud sont de l'ordre de 2,1 millions de tonnes. Le volume exact des reductions de capacites offertes feront l'objet d'une expertise dans les plus brefs delais : en octobre 1983, la Commission europeenne et le gouvenerment belge auront un nouveau contact afin de definir laquelle des trois branches de l'alternative en matiere de fermeture supplementaire sera retenue reellement.

### 3. BIÈRE ALLEMANDE

-----  
En reponse a des questions, nous avons confirme que la Commission a decide de poursuivre la procedure entamee a l'encontre de la RFA sur les obstacles qu'elle met a l'importation de bieres communautaires, en invoquant une loi de purete de 1516. La procedure a ete entamee en fevrier 1982. Le stade actuel est celui de l'avis motive.  
-----

BIO COM a suivre.

MATERIEL diffuse au RENDEZ-VOUS DE MIDI aujourd'hui:

-----  
IP 266 - Aciers speciaux CE/USA  
IP 267 - Projet de budget 1984 et evolution du budget 1983  
IP 269 - Pret NIC a l'Irlande.

Amities,  
P. Cerf, COMEUR ////



Bruxelles, le 29 juillet 1983

Note BIO (83) 343 - suite 1 aux Bureaux Nationaux

---

ACIER : LA COMMISSION ADOPTE LE REGIME DES QUOTAS DE  
PRODUCTION (Helin)

---

La Commission europeenne a adopte jeudi soir les elements techniques du nouveau regime des quotas de production dans le secteur siderurgique qui sera d'application du 1er juillet 1983 au 31 janvier 1984.

Elle a habilite le vice-president Davignon pour mettre au point le texte definitif de la decision intervenue apres l'avis conforme donne par les ministres de l'industrie des Dix mardi a l'aube. Les details vous parviendront dans le courant de la semaine prochaine. Nous renvoyons quant au fond a la conference de presse du vice-president Davignon du 26 juillet (voir note BIO 340 suite 2).

AMITIES

M. SANTARELLI COMEUR////

